

Extrait du registre des décisions

Bureau du 01 juillet 2025

n° 080-25

Objet : RS - Attribution du marché pour l'aménagement d'un bassin de rétention sur la commune de Bassens

- date de convocation le 25 juin 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi un juillet treize heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry, sans condition de quorum à la suite de l'absence de quorum lors de la séance du jeudi vingt-six juin deux mille vingt-cinq.

• étaient présents : 7

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Thierry Repentin

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Jean-François Poitou à Thierry Repentin

• conseillers excusés : 43

Grégory Basin - Marie Bénévise - Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Vincent Boulnois - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Corinne Charles - Jean-Pierre Coendoz - Eric Delhommeau - Michel Dyen - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Marcel Ferrari - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Hervé Ferroud-Plattet - Jean-Pierre Fressoz - Philippe Gamen - Alexandre Gennaro - Valentin Hachet - Hélène Jacquemin - Max Joly - Sylvie Koska - Luc Meunier - Vincent Miguet - Pascal Mithieux - Franck Morat - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Marie Perrier - Christophe Pierretton - Damien Regairaz - Josette Rémy - Daniel Rochaix - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini - Corine Wolff

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 01 juillet 2025

délibération n° 080-25

objet **RS - Attribution du marché pour l'aménagement d'un bassin de rétention sur la commune de Bassens**

Thierry Repentin en l'absence de Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, indique qu'une consultation a été lancée le 21 mars 2025 pour l'aménagement d'un bassin de rétention sur la commune de Bassens.

En effet, dans l'objectif de compenser l'urbanisation récente et les projets urbains en cours sur la commune, ce bassin de rétention, d'un volume de 3 200 m³, collectera les eaux pluviales de l'ensemble des surfaces urbaines du bassin versant.

Les travaux consistent en :

- la mise en forme du bassin étanche et son traitement paysager,
- la réalisation de l'ouvrage de fuite (régulation et connexion au réseau d'eaux pluviales aval) s'intégrant dans le bassin et son projet paysager,
- la dérivation des branches du réseau pluvial existant qui alimenteront le bassin.

La maîtrise d'œuvre est assurée par Profils Etudes.

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée qui fait l'objet d'un seul lot.

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation :

- prix : 60 %,
- valeur technique : 40 %.

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à l'attribution du marché au groupement d'entreprises Bianco / Gonthier Paysage pour son offre d'un montant total estimatif de 387 040,60 € HT selon le détail quantitatif estimatif basé sur le bordereau de prix unitaires.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 22 mai 2025,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'attribuer le marché pour l'aménagement d'un bassin de rétention sur la commune de Bassens comme proposé ci-dessus,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer le marché et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR' or similar, written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

080-25

Objet de l'acte :	RS - Attribution du marché pour l'aménagement d'un bassin de rétention sur la commune de Bassens
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA
Date de l'acte :	01 juillet 2025
Annexe(s) :	CCTP

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250701-lmc1H33793H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33793H1

Date de transmission en Préfecture :	01 juillet 2025
Date de réception en Préfecture :	01 juillet 2025
Date de publication sur le site internet:	mardi 01 juillet 2025